

Lettre de Grande-Bretagne

Athlètes et leur statut d'amateur

PAR LE MARQUIS D'EXETER

Président de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, Vice-Président du Comité International Olympique, qui, alors qu'il était encore Lord Burghley, a gagné les 400 mètres haies aux Jeux Olympiques de 1928.

Cet article ne cherche nullement à *attiser une querelle*, mais simplement à exposer avec objectivité un point de vue qui, bien que largement partagé, n'a pas été, vu sa nature peu spectaculaire, l'objet d'une grande publicité.

Au cours de ces dernières années, l'athlétisme amateur s'est prodigieusement développé. La Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur compte aujourd'hui 102 pays affiliés, et des millions de jeunes hommes et de jeunes femmes trouvent dans le sport un énorme plaisir et une bonne camaraderie. Pendant ce temps, l'athlétisme professionnel a presque disparu dans ce pays, faute d'être soutenu par le public.

Une partie de l'attention a été récemment détournée de ces progrès par une controverse au sujet du statut de l'amateur. La grande majorité pratique notre sport sans demander une modification des règles et conditions actuelles. Mais nombre de ceux qui réclament un changement radical ne semblent pas se rendre compte de ce qu'il adviendrait au sport si leur façon de voir devait être incorporée à la *Règle Olympique*.

D'abord, afin de dissiper un malentendu, notons qu'il est absolument faux de prétendre que l'athlétisme amateur est une relique du passé, inventée par un petit nombre de gens fortunés pour en interdire l'accès aux autres. Bien que quelques amateurs aient pu jouir de revenus privés, l'écrasante majorité des autres a toujours été formée de jeunes hommes et de jeunes femmes, aux gages ou salaires modestes, et ils ont *fait* le sport.

DE BONS SPORTIFS

L'amateur, comme le professionnel, est généralement un bon sportif; l'un et l'autre prennent un réel plaisir à pratiquer leur sport. Assurément, ils diffèrent sur un point fondamental: l'un s'adonne au sport uniquement pour le plaisir qu'il en retire et pour le stimulant frisson de la compétition, tandis que l'autre relève, par définition, de l'entreprise commerciale des divertissements; par le sport il gagne sa subsistance, sous la forme de salaire, de compensations monnayées (appearance money?), de prix en espèces, de publications, d'émissions radiophoniques ou de publicité.

Aucun athlète amateur ne s'engage dans le sport avec le dessein d'y gagner de l'argent. Ce n'est qu'au moment où des offres alléchantes sont faites aux quelques *as* reconnus, que ceux-ci considèrent qu'ils devraient être autorisés à les accepter. Or, l'athlétisme professionnel faisant défaut, ce groupe restreint ne peut pas permuter en *professionnels*, ce qui, bien entendu, contribue à la confusion. Notons, incidemment, que les athlètes amateurs sont en droit d'être défrayés de tous leurs frais, jusqu'à concurrence de 28 jours par an, lorsqu'ils concourent à l'étranger et aussi quand ils participent à certaines compétitions en ce pays.

Il devient évident, me semble-t-il, que l'amateurisme tient bien davantage d'une certaine conception de la vie ou d'une disposition d'esprit, que de quelque chose que l'on peut rédiger en une étroite définition juridique. En effet, toute l'essence de l'amateurisme serait perdue si des gens allaient consacrer leur temps à essayer de trouver le moyen, dans les limites du droit, de le frustrer de son esprit essentiel.

Les pays affiliés à la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur établissent leurs règles au cours d'un congrès; les principes généraux de l'amateurisme y sont inclus ainsi que certains cas spécifiques de leur application. L'amendement des règles se poursuit

continûment, mais tout changement apporté à la règle de l'amateur est tenu de respecter son principe de base: *l'amateur ne doit retirer aucun gain matériel de son sport*. Si vous abandonnez ce principe fondamental, de quelle autre base alors pourrez-vous tirer une ligne équitable? Notons, en passant, que c'est à ce principe que se réfère une certaine opposition à l'allocation d'une indemnité pour salaire perdu.

CONGÉ PAYÉ

La plupart des employeurs accordent à leurs employés salariés ou régulièrement rétribués quelques jours de congé pour des compétitions, sans retenue de salaire. Des indemnités pour remboursement de salaire perdu sont proposées pour un travail à la pièce ou à la commission, des affaires ou transactions que, selon l'athlète, il aurait pu faire s'il n'avait été ailleurs, et pour lesquels il aurait été rétribué. Ces indemnités, arguées, consisteraient, en fait, à remettre à l'athlète de l'argent pris au fonds du sport, pour le dédommager d'une dépense qu'il n'a pas faite. L'autre argument est d'une nature plus sérieuse: de tels pavements ne pourraient être prélevés qu'au détriment des fonds, déjà parfaitement inadéquats, des sports, et ne manqueraient pas, on n'en peut douter, d'avoir de graves répercussions sur l'attitude de quelques-uns des employeurs qui continuent à payer leurs employés pendant qu'ils s'absentent pour participer à une compétition.

BOURSES D'ATHLÉTISME

En ce qui concerne les bourses d'*athlétisme*, auxquelles toutes les importantes universités des États-Unis sont opposées, chaque demande doit être jugée selon ses mérites. Si une bourse est offerte à un athlète pour des raisons intellectuelles, l'autorisation d'en user est alors accordée. Par contre, si cette offre n'est qu'une façon à peine voilée de soudoyer un gladiateur dans l'intention de rehausser le prestige de l'université dans le monde de l'athlétisme, l'autorisation de l'accepter est alors refusée.

L'organisation de l'athlétisme est basée dans ce pays sur plusieurs centaines de clubs, dont les comités, élus démocratiquement, sont composés d'hommes dévoués — la plupart anciens athlètes — qui consacrent de bon cœur une partie considérable de leurs loisirs à aider les jeunes athlètes et à administrer leur club. Je me demande combien d'entre eux poursuivraient leur effort si celui-ci devait principalement servir à permettre à la nouvelle génération d'athlètes de gagner de l'argent grâce à leur sport?

La presque totalité des athlètes apprécient le travail de ces officiels, mais quand je vois une infime minorité d'entre eux les critiquer, je voudrais leur demander de prendre la peine de réfléchir à tout ce qu'ils leur doivent. Je

ne saurais trop fortement insister pour que ces jeunes qui, grâce à l'athlétisme, ont connu des satisfactions merveilleuses, décident — si ce n'est pas déjà fait — que, quand viendra leur tour de quitter l'arène, ils consacreront, eux aussi, le meilleur de leurs loisirs à rendre au sport un peu de ce qu'ils en ont reçu.

Il est parfois question de fortunes que nombre d'athlètes seraient censés avoir amassées, et aussi de la substantielle filouterie qui se pratiquerait à propos des dépenses. En tant que président de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, je dispose d'un grand nombre de sources d'informations, et j'ai la certitude que, dans presque tous les cas, ces allégations sont erronées. Je sais parfaitement qu'il y a eu, et qu'il y aura toujours des tricheurs, mais je suis convaincu que, pour la grande majorité des athlètes internationaux, leur sport est essentiellement une question de plaisir et non un moyen de gagner de l'argent. Cette certitude, cela va de soi, englobe les millions d'athlètes ordinaires répandus à la surface de notre globe.

DUR ENTRAÎNEMENT

Il m'est arrivé, dans un pays étranger, de lire que la seule raison de participer aux joutes athlétiques doit être de gagner des courses. Tout athlète, inutile de le dire, s'applique à gagner et, ce faisant, en éprouve du plaisir; mais, ne considérer le jeu qu'en fonction de la victoire dénote une totale incompréhension de l'esprit même du jeu. A ce propos, j'en ai vu un magnifique exemple lors d'un championnat de cross-country, où les 1600 jeunes gens inscrits peinaient sous la pluie et le grésil, le long d'un parcours de plus de 14 kilomètres, à travers les terres labourées et détrempées, cependant que la moitié d'entre eux étaient immanquablement destinés à ne terminer la course qu'en position même inférieure au 800^e ! Telle se présentait aussi l'épreuve terminale quand, samedi après samedi, nous poursuivions notre entraînement dans de semblables conditions. Cela ne prouve-t-il pas le plaisir et la satisfaction que de jeunes hommes peuvent retirer d'un dur entraînement, en compagnie de leurs camarades de club, comme aussi de se savoir maîtres de leur propre corps et de ressentir la réjouissante impression d'être dans une forme splendide, et cela, grâce à leur effort personnel et à leur détermination?

Pour conclure, je ne puis ajouter que ceci: je suis convaincu qu'un grand avenir est réservé à l'athlétisme amateur. Non seulement, il procure un plaisir considérable à des multitudes de jeunes gens, mais encore, il développe en eux les traits mêmes de caractère que tout pays souhaite trouver en ses citoyens. Pourquoi devrions-nous changer ses bases dans le sens du professionnalisme, quand celui-ci a déjà déperî en ce qui concerne ce sport?